

FILIERE TECHNIQUE

➔ **CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE (CATEGORIE C) - CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS**

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 06/09/2022 au 12/10/2022.**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **20/10/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LE : **26/01/2023 (date nationale)**

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année du concours.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :

Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »,

Spécialité 2 : « Logistique et Sécurité »,

Spécialité 3 : « Environnement, hygiène »,

Spécialité 4 : « Espaces naturels, espaces verts »,

Spécialité 5 : « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique »,

Spécialité 6 : « Restauration »,

Spécialité 7 : « Techniques de la communication et des activités artistiques ».

Spécialité 8 : « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines »

FILIERE CULTURELLE – (ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE)



CONCOURS DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE (CATEGORIE A) - CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS

spécialités : Musique, Danse, Art dramatique, Arts plastiques.

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 27/09/2022 au 02/11/2022

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 10/11/2022 (au plus tard)

DEBUT DES EPREUVES LES : 30/01/2023 (date nationale)

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Dans la spécialité art plastique, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, un concours sur titres et épreuves. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse sont précisés par décret.

EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES :

Les candidats doivent être titulaires :

- Pour les spécialités Musique et Danse : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés ;
- Pour la spécialité Art dramatique : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés obtenu dans la discipline Art dramatique ;
- Pour la spécialité Art plastique : d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; OU d'un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret 92-894 du 2 septembre 1992 ; OU justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès, merci de consulter les sites internet des Centres de Gestion organisateurs.

DISCIPLINES DE LA SPECIALITE MUSIQUE

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone
- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba
- Piano
- Orgue
- Accordéon

- Harpe
- Guitare
- Percussions
- Chant
- Direction d'ensembles vocaux
- Direction d'ensembles instrumentaux
- Musique ancienne (tous instruments)
- Musique traditionnelle (tous instruments)
- Musique électroacoustique
- Jazz (tous instruments)
- Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
- Accompagnement (musique et danse)
- Professeur d'accompagnement (musique et danse)
- Formation musicale
- Culture musicale

- Ecriture
- Professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique)

DISCIPLINES DE LA SPECIALITE DANSE :

- Danse contemporaine
- Danse classique
- Danse jazz

DISCIPLINES DE LA SPECIALITE ART DRAMATIQUE :

Pas de discipline

DISCIPLINES DE LA SPECIALITE ART PLASTIQUE

- Histoire des arts
- Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication
- Philosophie des arts et esthétique
- Peinture, dessin, arts graphiques
- Sculpture, installation
- Cinéma, vidéo
- Photographie
- Infographie et création multimédia
- Espaces sonores et musicaux
- Graphisme, illustration
- Design d'espace, scénographie
- Design d'objet

FILIERE CULTURELLE – (PATRIMOINE)

→ CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (CATEGORIE B)

CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS.

spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 11/10/2022 au 16/11/2022.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 24/11/2022 (au plus tard)

DEBUT DES EPREUVES LES : 25/05/2023 (date nationale)

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.

3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

→ CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (CATEGORIE B) - CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS

spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 11/10/2022 au 16/11/2022

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 24/11/2022 (au plus tard)

DEBUT DES EPREUVES LES : 25/05/2023 (date nationale)

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.

3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

→ CONCOURS DE MEDECIN DE 2EME CLASSE (CATEGORIE A)

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 27/09/2022 au 02/11/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **10/11/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **à compter du 06/02/2023 (date nationale)**

CONDITIONS D'ACCES

SUR TITRES AVEC EPREUVES :

Ouvert :

- aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;
- aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

→ CONCOURS DE PSYCHOLOGUE (CATEGORIE A)

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 20/09/2022 au 26/10/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **03/11/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **à compter du 23/01/2023 (date nationale)**

CONDITIONS D'ACCES

SUR TITRES AVEC EPREUVES :

Ouvert aux candidats titulaires :

- 1 - de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention, soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie, soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004,
- 2 - de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnée ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990,
- 3 - du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers,
- 4 - du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris,
- 5 - du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

FILIERE MEDICO-SOCIALE (SUITE)

→ CONCOURS SAGE-FEMME (CATEGORIE A)

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 25/10/2022 au 30/11/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **08/12/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **à compter du 20/03/2023 (date nationale)**

[CONDITIONS D'ACCES](#)

SUR TITRES AVEC EPREUVES :

ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L 356-2 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L 356 du même code

→ CONCOURS INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX (CATEGORIE A)

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 27/09/2022 au 02/11/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **10/11/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **à compter du 30/01/2023 (date nationale)**

[CONDITIONS D'ACCES](#)

SUR TITRES AVEC EPREUVES :

ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311- 4 du même code.

→ CONCOURS PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE (CATEGORIE A)

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 11/10/2022 AU 16/11/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **24/11/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **06/02/2023 (date nationale)**

[CONDITIONS D'ACCES](#)

SUR TITRE AVEC EPREUVES :

ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

FILIERE POLICE

→ CONCOURS DE CHEF SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE B) - CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 18/10/2022 au 23/11/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **01/12/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **08/06/2023 (date nationale)**

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV).

3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

FILIERE ANIMATION

→ CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE (CATEGORIE C) - CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3^{EME} CONCOURS

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 13/09/2022 au 19/10/2022**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **27/10/2022 (au plus tard)**

DEBUT DES EPREUVES LES : **23/03/2023 (date nationale)**

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant d'un an au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins niveau 3 (anciennement V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.